Pr&#65533;sentation du service urbanisme

Le service Urbanisme s?occupe de la mise en ?uvre de la politique fonci&#65533;re communale, de la gestion et de l?application du Plan Local d?Urbanisme (PLU) et de celle du R&#65533;glement Local de Publicit&#65533; (RLP). Il conseille, d&#65533;livre des renseignements sur le cadastre et traite les demandes d?autorisation d?urbanisme suivantes :

- Certificat d'urbanisme (CU)
- D&#65533;claration pr&#65533;alable de travaux (DP)
- Permis de construire (PC)
- Permis d'am&#65533;nager (PA)
- Permis modificatif d'un permis de construire ou d'am&#65533;nager (PCM)
- Permis de d&#65533;molir (PD)
- Autorisation de pose d?enseigne
- Autorisation de Travaux dans les Etablissements Recevant du Public (AT ERP)

D&#65533;claration d?intention d?ali&#65533;ner (DIA)

Pour toute demande

Le service urbanisme vous accueille, sur rendez-vous, pour toute demande, question, consultation ou d&#65533;p&#65533;t de dossier :

- Par t&#65533;l&#65533;phone : 01 34 58 50 00
- Par courriel : urbanisme@velizy-villacoublay.fr
- Via la plateforme en ligne

Contact

Service urbanisme

T&#65533;l : 01 34 58 50 00